



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2022**

OBJET : Création d'un poste de Conseiller Socio-Educatif, à temps complet, à compter du 15 avril 2022.

L'an deux mil vingt et deux,
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT, Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAIZI, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAIZI.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente
Monsieur KANOUTE, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le départ, le 1^{er} février 2022, de la Directrice des Affaires Sociales titulaire du grade d'attaché territorial,

Considérant que, suite à ce départ, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent assurant les fonctions de Directrice des Affaires Sociales,

Considérant que, suite à la procédure et aux entretiens de recrutement, une candidature a été retenue et que le candidat pressenti détient le grade de Conseiller Socio-Educatif,

Considérant, qu'à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Conseillers Socio-Educatifs relevant de la catégorie hiérarchique A,

Considérant que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Crée un emploi permanent de Conseiller Socio-Educatif à temps complet à raison de 37 heures hebdomadaires, à compter du 15 avril 2022.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 20/04/2022

N° : 21/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 20/04/22

Publié le : 20/04/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

